

Fusion des académies

Flou technocratique

Sans aucune concertation, au cœur de l'été 2018, le gouvernement a décidé de fusionner les académies à partir du 1^{er} janvier 2020, pour les aligner sur les régions métropolitaines. Le SNES et la FSU sont opposés à cette fusion des académies, à cette approche technocratique qui fait peser le risque d'une régionalisation des politiques éducatives, voire d'une départementalisation. Cette décision ne prend en compte ni l'intérêt général ni le renforcement du service public.

Académie de Lille : quel calendrier ? quelles conséquences ?

Quand ? La fusion des académies est prévue le 1^{er} janvier 2020.

Qui sera touché ?

• **Les personnels des rectorats :** Au 1^{er} janvier 2020, les personnels administratifs des deux rectorats seront sous la direction d'un seul.

En 2019, les personnels seront consultés pour la mise en œuvre de la répartition des services selon les académies. Le CHSCT devra également se prononcer sur l'évolution des services et sur l'impact pour les personnels. En amont, aucune consultation n'a été réalisée. La FSU et le SNES ont demandé une audience à la rectrice, qui a repoussé celle-ci aux calendes grecques.

D'après l'administration, les personnels ne subiront pas de « mobilité géographique contrainte » mais une possible « mobilité fonctionnelle »...

• Et les autres personnels ?

Avant 2022, officiellement, il est annoncé que rien ne changera. Les personnels des académies de Lille et d'Amiens resteraient gérés comme actuellement.

Et après ? Tous les personnels seront-ils gérés au niveau de la nouvelle académie ? Cela concernera-t-il la mobilité et l'avancement dans la carrière des certifiés, des PLP, des CPE, des AED, et des contractuels ?

Qu'en sera-t-il des opérations liées au mouvement ? à la gestion de la mobilité et des carrières des personnels ? A quelle échelle seront gérées les mesures de carte scolaire ?

Autant de questions laissées actuellement sans réponse, et pour lesquelles le SNES et la FSU seront plus que vigilants.

Et la gestion des établissements ?

Beaucoup d'établissements seront trop éloignés du rectorat, qu'il soit à Lille ou à Amiens. Le gouvernement prévoit le développement de niveaux intermédiaires : le DASEN, l'adjoint du recteur au niveau départemental, gèrera les établissements et les situations conflictuelles. Pour les personnels éloignés de Lille ou Arras, des RH (Ressources Humaines) de proximité seront mises en place. Deux service RH de proximité sont testés dans notre académie, dans le bassin de Boulogne-Montreuil ou dans celui de Sambre-Avesnois (Maubeuge).

Le Snes-FSU est opposé à toute réforme qui renforce les pouvoirs locaux et le management local, que subissent déjà de nombreux personnels. ■